



INFO PARENTS - IMPORTANT

RENTÉE SCOLAIRE : inscriptions aux services Enfance-Jeunesse

Pour rappel, cette année, les inscriptions aux différents services Enfance-Jeunesse (accueil périscolaire, restaurant scolaire et accueil de loisirs) se font en ligne sur [l'ESPACE FAMILLE du Pallet](#).

Les dossiers administratifs des enfants ayant été validés pour la rentrée

Vous pouvez désormais inscrire votre enfant au restaurant scolaire, à l'accueil périscolaire et à l'accueil de loisirs.
>> Les inscriptions à ces services sont à enregistrer au plus tard jusqu'au 23 août pour la semaine de la rentrée.

Si, à ce jour, vous n'avez pas complété votre dossier administratif, celui-ci ne pourra pas être validé avant la dernière semaine d'août. L'accueil de votre enfant pour la semaine de la rentrée sera soumis au délai de traitement de ces dossiers.

Pour modifier les réservations, l'accès à l'agenda peut se faire en cliquant sur l'avatar de l'enfant.

Besoin d'aide ? Une question ? N'hésitez pas à nous adresser votre demande par mail à contact@mairie-lepallet.fr en précisant bien votre identité et celle de votre enfant.

>> INFO FACTURATION :

A partir de septembre, les factures ne seront plus envoyées par mail. Vous les retrouverez directement dans votre espace en ligne dans la rubrique « Mes factures ».

MON TABLEAU DE BORD



ASSOCIATION PTL

Annulation du vide grenier « Les puces d'Abélard »

Le vide-grenier prévu le 20 septembre prochain, par l'association PTL (Pallet Tourisme Loisirs) est annulé en raison de la crise sanitaire actuelle.





INFO PREFECTURE

Sécheresse : la Sèvre au niveau d'alerte renforcé

→ sont autorisés avec objectif de réduction de 30 % du volume journalier maximal autorisé : usages de l'eau nécessaires au processus de production

→ sont autorisés seulement la nuit de 20h jusqu'à 10h le lendemain matin, excepté la nuit du samedi au dimanche : irrigation des cultures sensibles, des cultures irriguées par des techniques économes, → sont autorisés seulement la nuit de 20h jusqu'à 8h le lendemain matin : arrosage des potagers, ;

→ sont interdits : irrigation des grandes cultures, usages de l'eau non strictement nécessaires au processus de production, arrosage des parcours de golf, arrosage de green et départ de golf, les stations de lavage (sauf une piste de lavage haute-pression par station), les remplissages et mise à niveau des plans d'eau et plans d'eau à vocation cynégétique, arrosage des espaces verts pelouse et jardin non potagers, remplissage des piscines (sauf 1re mise en eau), nettoyage des véhicules et bateaux, des bâtiments, des terrasses et des voiries, arrosage des espaces verts, des terrains de sport et des massifs de fleurs, alimentation des fontaines et douches de plages.

+ D'INFOS : [Préfecture de Loire-Atlantique—Sécheresse](#)

OFFRES D'EMPLOI

Remplacements - Temps partiel

La mairie du Pallet recrute pour la rentrée pour 3 personnes à partir du 1^{er} septembre 2020 jusqu'aux vacances scolaires d'automne :

- Un agent d'animation périscolaire et pause méridienne (19h00 par semaine) - BAFA exigé
- Un agent uniquement en pause méridienne (8h40 par semaine) - BAFA exigé
- Un agent de propreté sur les bâtiments communaux (17h30 par semaine)

Annonces visibles sur [Pôle Emploi](#) et [Emploi Territorial](#). **Candidature à envoyer jusqu'au 18 août 2020** à M. le Maire :

- par courrier 26 rue Saint-Vincent, BP 1, 44330 LE PALLET
- ou par mail à contact@mairie-lepallet.fr

ERRATUM GAZETTE Août 2020

PV du Conseil Municipal du jeudi 2 juillet

Des erreurs ont été constatées dans la dernière gazette suite à une mauvaise retranscription d'informations. Les prénoms des membres suppléants de la CCID ne sont pas corrects.

Nous nous excusons auprès d'eux pour cette fâcheuse erreur.

Pour consulter la liste complète : <https://bit.ly/3gAWPLv> (Point n° 4 du procès verbal).

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**



- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades